



COMMUNIQUÉ

Il m'est revenu le constat de la recrudescence du phénomène de rejet de pièces de monnaie et billets de banque émis par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), au motif que les pièces de monnaie sont altérées, lisses, auraient perdu leur éclat ou que les billets de banque sont froissés et ne seraient plus valables.

Cette situation a entraîné des incidents dans plusieurs localités où des transactions entre agents économiques n'ont pas pu se dénouer.

Je tiens à rassurer les populations que les pièces de monnaie lisses, ayant perdu leur éclat ou mutilées et les billets de banque froissés émis par la BCEAO ont toujours cours légal et pouvoir libératoire sur toute l'étendue du territoire national et dans tous les pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Ils ne peuvent donc pas être refusés dans le cadre des transactions économiques.

Je rappelle aux populations détenant des pièces de monnaie mutilées ou devenues lisses, ainsi que les billets de banque froissés par l'usage, qu'elles peuvent procéder à leur échange gratuitement aux guichets de la BCEAO.



En tout état de cause, le refus de recevoir la monnaie ayant cours légal dans un Etat membre de l'UMOA est puni par les textes en vigueur.

Cotonou le 03 septembre 2020

*Le Ministre de l'Economie
et des Finances*

Romuald WADAGNI

